



## Contrat non réglementaires

Par **remi02**, le **03/03/2015** à **13:08**

bonjour,

voilà je vous explique ma situation, j'ai effectué plusieurs CDD non réglementaire depuis le 29 mars 2014 je suis actuellement à 5 CDD, le dernier CDD devait se terminer le 28 février 2015. L'inspection du travail est intervenue dans la société, à ce jour, j'ai reçu le 02 Mars 2015 un recommandé de ma société daté du 27 Février 2015 qui requalifie mon CDD en CDI à partir du 26 Février 2015.

Je ne désire pas se CDI car l'employeur a lui-même dit à l'inspecteur du travail qui me licencié dans les mois à venir.

Je souhaite savoir pour que le CDI soit appliqué je dois signer un nouveau contrat ou pas ?

Si j'accepte le CDI ou que je le refuse, je perds la prime de précarité ?

Si je le refuse est-ce que j'ai droit au ASSEDIC aussitôt ou je vais devoir attendre 4 mois ?

je vous remercie par avance pour vos réponses

Par **Lag0**, le **03/03/2015** à **13:36**

Bonjour,

Si le CDI est "de fait", c'est à dire si vous avez continué de travailler sans un CDD valide, vous êtes définitivement en CDI. Vous n'avez pas à accepter ou refuser, vous y êtes déjà. Seul moyen alors pour quitter cet emploi, vous mettre d'accord avec l'employeur pour une rupture conventionnelle ou démissionner...

Par **remi02**, le **03/03/2015** à **14:21**

voici mes contrat reçu:

30 mars 2014 au 01 septembre 2014

30 mars 2014 au 31 octobre 2014

30 mars 2014 au 31 décembre 2014

01 janvier 2014 au 28 février 2015

01 Février 2015 au 29 février 2015